AR Prefecture
047-214701955-20260609-DEL0932026-DE
Reçu le 11/06/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 09 juin 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

OBJET :
Implantation ligne HTA sur le domaine privé communal Boulevard de Coubertin / Parc Laubenheimer – Convention de servitude avec Enedis

N° 093/2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 juin à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 03 juin deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Nicolas LACOMBE, Mesdames Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Najet EL-KAHIRI, adjointes au Maire, Messieurs Hugues DAVID, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Manuel VICENTE, adjoints au Maire, Mesdames Josiane DARRAC, Stéphanie GARBAY, Marie-Pierre LAPORTE, Françoise MEDECIN, Helena POTIER, Marie-Ange PRADO, Laurence QUATRE, conseillères municipales et Messieurs Serge ARNAUNE, Charlie BARRERE, Daniel ESSERTEL, Michel FRANCOISE, Frédéric SANCHEZ, Jean-Jacques SERVOLLE, Frédéric TAROZZI, Jean-François TUFFERY.

Absents excusés :
Yannick DULOUARD a donné procuration à Jean-François TUFFERY
Aurore FONTANEL a donné procuration à Frédéric SANCHEZ
Jean-Luc GUERY a donné procuration à Hugues DAVID
Charline SANSAN a donné procuration à Marie-Ange PRADO
Mélanie SERRES-SOLANO a donné procuration à Nicolas LACOMBE
Myriam TESSARIOL a donné procuration à Evelyne CASEROTTO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise au sein du Conseil.
Françoise MEDECIN ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 09 juin 2026 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AR Prefecture
047-214701955-20260609-DEL0932026-DE
Reçu le 11/06/2026

RAPPORTEUR : ESSERTEL Daniel

Dans le cadre de l'implantation d'un ouvrage de transport public d'électricité sur le domaine privé de la commune, il convient de conclure une convention de servitude sur les parcelles suivantes :

- Section AB – Parcelle N° 767 » Boulevard de Coubertin
- Section AB – Parcelle N° 776 » Boulevard de Coubertin
- Section AB – Parcelle N° 719 » Boulevard de Coubertin
- Section AB – Parcelle N° 763 » Boulevard de Coubertin
- Section AB – Parcelle N° 765 » Boulevard de Coubertin
- Section AB – Parcelle N° 399 » lieu-dit « La Brasserie »
- Section AB – Parcelle N° 674 » Avenue Maurice Rontin
- Section CL – Parcelle N° 21 » lieu-dit « Au Chatelet »

Pour un linéaire d'environ 231 mètres au total.

Cette ligne moyenne tension d'électricité souterraine HTA à construire fait suite à des incidents répétés sur le vieux câble HTA qui assurait le maillage entre le Poste HTA -BT situé rue d'Aubigné et le poste HTA/BT situé rue Darius Milhau. Les travaux concernent le remplacement de ce linéaire en totalité.

Pour rappel, cette convention, si elle concerne des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres, ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peut faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'exposé qui précède,
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude nécessaire sur les parcelles décrites précédemment ainsi que les actes authentiques correspondants

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le ...

Et de la publication à Nérac le ...

Le Maire

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,